

PROCÈS VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CRÉPOL
DU 8 JUIN 2026

Présents : Mmes REBOULET Florence, DEROUX Gwendoline, BERGER Géraldine, PLACE Emmanuelle, RONCERAY Stéphanie, BLACHON-PLETINCKX Christelle, VERGARA Carmen, Mrs BURCET Richard, MONNET Jean-Michel, PAPEAU Jean-Claude, GERMAIN Christophe, DOCHIER Franck, GARNIER Christian, REGAL François, MICHALET Thierry,
Secrétaire de séance : M. MONNET Jean-Michel

OUVERTURE DE LA SÉANCE : 19h30

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/05/2026

M. le maire demande s'il y a des observations à noter sur le PV du 05 mai 2026. Aucune remarque n'est formulée.

Le CM à l'unanimité des membres présents approuve le procès-verbal du conseil municipal du 05 mai 2026.

2 – ACQUISITION TERRAIN CONSORTS GERIN

Monsieur le Maire rappelle le projet d'acquisition de la parcelle cadastrée A 687, d'une superficie de 247 m² sis le village, appartenant aux Consorts Gerin dans le cadre d'un projet d'aménager un espace public autour de la salle des fêtes.

L'acquisition se ferait pour un montant de 8 645,00 €.

Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, frais successions) sont à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 1 voix contre, 1 abstention, 13 voix pour, accepte l'acquisition de la parcelle de terrain évoquée ci-dessus pour un montant de 8 645,00 €, dit que les frais de notaire et les frais de succession sont à la charge de la commune, autorise M. le Maire à signer tout document s'y rapportant

3 – DEVIS CHAUFFAGE LOGEMENT AU-DESSUS DE LA BIBLIOTHEQUE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents devis des entreprises pour l'installation d'une climatisation réversible dans le logement situé au-dessus de la bibliothèque.

Monsieur le Maire propose de retenir le devis de l'entreprise Les Plombiers du Vercors pour un montant de 4 722,00 € HT soit 5 666,40 € TTC.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, accepte le devis de l'entreprise Les Plombiers du Vercors d'un montant de 4 722,00 € HT soit 5 666,40 € TTC, autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

4 – TRAVAUX VOIRIES

Suite à la tournée des chemins faite par la commission de voirie, celle-ci a retenue plusieurs chemins à faire en priorité à savoir le trottoir derrière l'église, le chemin des Robarus, le Chemin d'Arthemonay, le Chemin des Guignons, la Route de la Limone.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise CHEVAL pour ces différents travaux de voiries.

Après discussion, Monsieur le Maire propose de valider le devis pour les travaux d'enrobés sur le chemin des Guignons pour un montant de 27 980,00 € HT soit 33 576 € TTC.

Les autres chemins nécessitent une analyse complémentaire avant d'engager des travaux.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents, accepte les travaux de voirie sur le Chemin des Guignons pour un montant de 27 980 € HT soit 33 576 € TTC, dit que les autres chemins nécessitent une analyse complémentaire, autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant

5 – AUGMENTATION LOCATION LOCAL COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 10 juillet 2001, la commune loue à l'année le local de Mme DUC Michelle. Suite à son décès et à la

succession, le règlement se fait à l'indivision DUC.

L'augmentation du loyer est basée sur l'indice INSEE. Au 1^{er} juillet 2026, l'augmentation est de 0,78 %.

Le conseil municipal, après l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents, décide de payer annuellement la somme de **1 189,38 €** pour le local communal.

6 – SIGNATURE DE LA CONVENTION AVEC LE SDED POUR SERVITUDE DE PASSAGE DE LIGNE ÉLECTRIQUE EN PROPRIÉTÉ PRIVÉE POUR LA PARCELLE ZM 43

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention de servitudes consentis au SDED pour la parcelle cadastrée section ZM numéro 43 située Chemin des Grands Chanteux pour les travaux d'extension au réseau BT pour alimenter la construction de M. REGAL François.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le tracé des lignes souterraines sur la parcelle ci-dessus désignée et propose de reconnaître au SDED le droit de servitude sur cette parcelle figurant dans le tableau annexe 1 et sur le plan ci-annexé à la convention.

M. REGAL François ne prendra pas part au vote en raison de son intérêt dans ce dossier.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité des membres présents et votants, accepte le tracé des ouvrages sur la parcelle ci-dessus désignée, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention de servitude susvisée en objet portant sur la parcelle sises Les Grands Chanteux sur la Commune de Crépol, cadastrée section ZM numéros 43.

7 – SIGNATURE CONVENTION ENTRE VALENCE ROMANS AGGLO ET LA COMMUNE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE CARTE COMMUNE AU SEIN DES MÉDIATHEQUES 2025-2031

Monsieur le Maire présente la convention qui a pour objet de définir les modalités de mise en œuvre de ce dispositif « **carte commune** » pour les usagers des médiathèques du territoire de Valence Romans Agglo et les engagements « réciproques » de la Communauté d'agglomération et du Partenaire.

Ce dispositif a pour objet de mettre en place une carte unique permettant à tout usager résident sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de s'inscrire, en s'acquittant d'une seule cotisation, à la médiathèque gérée par le Partenaire, dénommée ci-dessous « médiathèque partenaire », et aux médiathèques du réseau de lecture publique de Valence Romans Agglo.

Ce dispositif vise à :

- Introduire davantage d'équité territoriale dans l'accès aux équipements de lecture publique,
- Elargir la notion de réseau de médiathèques sur le territoire de l'agglomération,
- Renforcer le rôle de proximité des médiathèques communales et les valoriser.

La convention prend effet à compter de sa signature et prendra fin le 31 août 2028. Elle est renouvelable pour 3 ans, par tacite reconduction. Elle prendra donc fin au plus tard le 31 août 2031.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Valence Romans Agglo pour la mise en place d'une carte commune au sein des médiathèques 2025-2031.

8 – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DES COLLINES - ABRICOT

Monsieur le Maire donne lecture du mail de l'Association des Parents d'Elèves de l'école des Collines à Valherbasse – Abricot sollicitant une subvention pour la location d'un château gonflable pour la kermesse et pour le financement d'une enceinte et d'une crêpière.

Le conseil municipal, après l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents, décide d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 50 € à l'association APECH – ABRICOT, de charger le Maire à notifier cette décision à l'association, de préciser que cette subvention est attribuée sous réserve du respect des obligations légales et réglementaires par l'association, notamment la transmission des justificatifs de dépenses.

9 – FIXATION DES ORIENTATIONS ET DES CRÉDITS AFFECTÉS A LA FORMATION DES ÉLUS

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2123-12, L2123-14 et L2321-2 ;

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal la nécessité pour ce dernier de délibérer, dans les trois mois suivant son renouvellement, sur les orientations et les crédits affectés à la formation de ses membres,

CONSIDÉRANT que les frais de formation de ses élus constituent une dépense obligatoire pour la commune

CONSIDÉRANT que le montant prévisionnel des dépenses de formation des élus ne peut être inférieur à 2% du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal, sans que le montant réel des dépenses de formation ne puisse excéder 20% du même montant ;

CONSIDÉRANT que seuls les organismes agréés par le ministère chargé des collectivités locales sont habilités à dispenser des formations aux élus et donnent lieu à une prise en charge par la commune ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide que la formation des membres du conseil municipal sera axée autour des thématiques suivantes :

- Les fondamentaux du mandat
- Développement et aménagement du territoire/Transition écologique
- Finances/Fiscalité/Budget/Comptabilité

Les crédits affectés à la formation des élus s'élèvent à 740 € ce qui correspond à 2% du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux membres du conseil municipal ; les crédits non utilisés à la clôture de cet exercice seront intégralement reportés au budget de l'exercice suivant ; autorise Monsieur le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

10 – QUESTIONS DIVERSES :

- Eboulement sur RD67 : Un éboulement a eu lieu à l'entrée sud du village le 31 mai. Le Département a pris en charge le déblaiement. Un géotechnicien est intervenu et préconise un terrassement en partie basse afin de recréer un replat qui permettra de retenir d'autres coulées ou éléments isolés. Les travaux de curage restent à charge de la commune. Un rendez-vous est prévu mardi 9 juin avec l'entreprise CAN pour un devis.
- Lecture du courrier du Comité d'Animation qui demande d'échanger avec les conseillers sur plusieurs points visant à améliorer l'organisation et le bon déroulement des manifestations : Contact sera pris avec la Présidente et les membres de la commission associations.
- Sinistre mur vieux cimetière : le 23 avril le véhicule de l'entreprise Guimbaud a endommagé le pilier du portail du cimetière produisant une fissure importante dans le mur de soutènement. Plusieurs devis ont été réalisés. L'expert a retenu le devis de l'entreprise Rose pour un montant de 6 790 € HT.
- Le Triathlon de Champos aura lieu le 20/09/2026
- Devis travaux rénovation peinture intérieure maison village : deux devis réalisés. Il est retenu le devis de l'entreprise I3DP Services pour un montant de 4 895 €.
- Lecture mail association des victimes du bal de Crépol : Une remise de médaille par l'Assemblée Nationale aura lieu le vendredi 12 mai à 19h. Proposition de mettre cette médaille dans le hall de la mairie.
- Réunion Agglo à Valherbasse le 17/06/2026
- Travaux éclairage public : Les services de VRAgglo procède au remplacement de l'éclairage en système LED. Il est nécessaire de déposer 3 mâts où sont situés les caméras. Devis de l'entreprise VOLFEU pour 1 830 € HT pour dépose et repose de deux caméras et une antenne.
- Proposition de signaler sur le Crépol Infos où se situe les 3 défibrillateurs

- Un élu demande quand auront lieu les travaux sur la station d'épuration de la Lagune : Les services d'assainissement de VRAgglo doivent définir un programme de travaux dont le renouvellement de la station d'épuration.
- Une élue se plaint des groupes frigorifiques qui sont bruyants à l'entreprise Jullien.

CLÔTURE DE LA SÉANCE : 22H10

Secrétaire de Séance,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, featuring a stylized, elongated shape with a horizontal line across the middle and a long horizontal stroke extending to the right.